

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2022

Convocation du 3 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le treize octobre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe DELAPORTE Maire de la commune.

Etaient présents : Monsieur Philippe DELAPORTE, Madame Véronique VINOT, Monsieur Alain DEMARY, Monsieur Christophe SECACHE, Monsieur Christophe ESNAULT, Monsieur David DUMENIEL, Monsieur Maxime PRUVOST, Madame Frédérique THIEBAULT, Madame Isabelle CUVIER, Monsieur Philippe LEGOIS (arrivé 20h20), Monsieur Cédric SINGLE, Madame Laure LABOULAIS.

Absents excusés : Monsieur Sébastien GUIDEZ (pouvoir Monsieur Philippe DELAPORTE), Monsieur David BERTRAND (pouvoir Mme Véronique VINOT).

Date d'affichage : 20 octobre 2022

Secrétaire de séance : Mme Véronique VINOT

Le procès verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité des membres présents. Mme Véronique VINOT est désignée secrétaire de séance.

1°) Cantine scolaire : présentation du projet de création :

Monsieur le Maire indique que les représentants du RPI des trois communes ont décidé sur proposition de Monsieur le Maire de Miannay et face à une forte hausse de sa fréquentation d'engager une 4^{ème} personne pour la surveillance de la cantine et notamment des maternelles. En effet, les tous petits exigent une attention particulière. Cette personne a rejoint l'équipe le midi (11h45-13h45) pour accompagner et surveiller les enfants lors du repas.

Monsieur le Maire projette les premiers plans d'ébauche de la future cantine aux conseillers municipaux, plans réalisés par le cabinet d'études Stéphane PETIT afin de connaître les avis des uns et des autres. Après échanges, l'espace cantine devra être agrandi à 80 places, l'espace WC situé dans la cantine ne devra pas permettre un accès direct aux espaces cantines autres que durant les cours. L'orientation d'une baie vitrée ne sera plus au bout du bâtiment mais diriger vers la cour arrière de l'école. Les puits de lumière proviendront de l'installation

de velux qui seront légèrement décaler pour donner plus de lumière naturelle à la pièce de restauration. Il n'est pas prévu la démolition de la maison existante dans ce projet.

2°) Délibération du financement de la préemption du 13, rue des Ecoles:

Monsieur le Maire indique que la signature de l'achat de l'immeuble du 13, rue des Ecoles aura lieu le lundi 26 septembre 2022 à 15h chez Maître Julie LEFEBVRE-RENARD, après s'être entretenu avec Mme ASTIE, Inspectrice des finances publiques, coordinatrice des collectivités locales pour la communauté de communes du Vimeu. Ce bien est acheté sur fond propre pour un montant de 72095 € dont 68 000 € d'achat et 4095 € de frais d'agence et de prorata de taxes foncières. Cet achat fera l'objet d'une décision modificative au budget primitif afin de pouvoir régler cette transaction.

3°) Retour des décisions de la commission travaux du 1^{er} octobre:

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal que la commission travaux s'est réunie le samedi 1^{er} octobre à 11 heures et s'est rendue en visite de la maison achetée au 13, rue des écoles afin d'avoir un premier regard sur ce nouvel équipement communal.

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de statuer sur cet équipement : soit le conserver soit le raser. Le Conseil décide à l'unanimité de le conserver et demande à Monsieur le Maire de se rapprocher des infirmières libérales du village afin d'étudier avec elles les conditions éventuelles de location de ce local.

4°) Convention Evia : Projet d'aménagement de la RD86 à Lambercourt:

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil municipal d'un projet de mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement Sécuritaire de la RD86 aux entrées et sorties de Lambercourt.

Il s'agit entre autres de sécuriser le RD86 sur 3 parties dans Lambercourt dans les rues Saint Honoré et de Cahon Gouy. Sur la RD86, la plus proche de la sortie de l'agglomération, rue Saint Honoré, il s'agit d'effectuer un aménagement sécuritaire en entrée d'agglomération type écluse double et recul du panneau d'agglomération. Egalement sur la RD86, à l'endroit de l'arrêt de bus, aménagement d'une écluse centrale. Enfin, rue de Cahon Gouy dans la continuité, au niveau du City Stade, il s'agit d'aménager un ou deux plateaux surélevés. Les honoraires pour la phase 1 sont de 3700 €HT soit 4524 € TTC. Pour la phase 2, les honoraires seraient en % des travaux à réaliser selon des fourchettes de coût des travaux réalisés en HT.

Après délibération le conseil municipal accepte cette proposition du cabinet d'études EVIA et donne l'autorisation à Monsieur le Maire se signer tous les papiers inhérents à ce dossier et mener à bien cette mission

5°) Vote des nouveaux statuts du syndicat mixte Baie de Somme:

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil municipal des nouveaux statuts du Syndicat mixte Baie de Somme 3 Vallées :

- Vu es statuts du Syndicat mixte Baie de Somme 3 Vallées en date du 24 septembre 2020
- Considérant que les statuts doivent indiquer que le Syndicat mixte Baie de Somme 3 Vallées n'est plus une structure de préfiguration mais une structure opérationnelle de mise en œuvre de la charte
- Considérant la nécessité de mettre à jour et lister les compétences du syndicat mixte
- Considérant qu'une simplification et optimisation des calendriers d'organisation des bureaux et comités syndicaux permettra une meilleure réactivité sur certains dossiers
- Considérant que la mise à jour du périmètre est nécessaire
- Vu la délibération n° VP/ CS.21.21 en date du 22 novembre 2021 du syndicat mixte Baie de Somme 3 Vallées sur la modification de ses statuts

Après avoir entendu la proposition de Monsieur le Maire

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité :

- La modification de l'article 3 : objet du syndicat mixte
- La mise à jour de la liste les compétences du syndicat
- La modification du délai e convocation de la passer de 15 jours francs à 5 jours francs comme le prévoit l'article L212112 du CGCT
- La mise à jour du périmètre
-

6°) Eclairage public nocturne à Miannay:

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal que beaucoup de village autour de Miannay prenne de plus en plus la décision de couper leur éclairage public la nuit. Il demande au Conseil municipal d'engager la réflexion pour Miannay telle que demandée par l'Etat qui le souhaiterait pour des raisons de réduction du coût de l'énergie ; de sobriété énergétique et pour des raisons climatiques. Une discussion s'engage sur le sujet.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents le conseil décide d'éteindre l'éclairage public tous les soirs de 23h à 5h et ceci le plus rapidement possible après avoir averti la population de ce changement d'habitude.

7°) Réflexions sur les économies d'énergie:

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal que les postes budgétaires concernant l'énergie, le chauffage et l'eau dans une moindre mesure sont des postes qui augmentent et qu'il faut réfléchir à des pistes afin de réduire les couts en la matière. Il convient de ne pas laisser des lumières allumées dans des pièces où personne ne se trouve, de mettre le chauffage à 19 degrés et de bien garder les portes fermées pour éviter la disparition de chauffage. Il faudra également penser à ne pas laisser les portes ouvertes.

En ce qui concerne les éclairages de Noël, le conseil municipal s'est posé la question de poser ou pas cette année vu les conditions de difficultés énergétiques possible cette année. Le Conseil municipal a après discussion décider de les installer moins longtemps (2 ou 3 semaines) et seront coupés aux mêmes heures que l'éclairage public et ceci pour maintenir la magie de Noël.

8°) Divers:

- **Taxe aménagement :**

- Monsieur le Maire indique que la taxe d'aménagement est de 1% qui est relevé à chaque propriétaire lorsqu'il fait des travaux sur sa propriété. Monsieur le Maire souhaitait que la commune la relève à 1.5 %. Or, celle-ci devrait être transférée à la communauté de communes. Le conseil décide de laisser la CCVimeu de ce fait se prononcer sur une éventuelle augmentation.

- **Dispositif cantine à 1 € :**

- Monsieur le Maire indique que les 3 communes composant le RPI Miannay-Cahon Gouy et Quesnoy le Montant sont éligibles à ce dispositif. Une réunion du RPI aura lieu prochainement afin de monter le dossier de demande d'accès à ce dispositif et de fixer les trois seuils demandés (4.10 €, 1 € et un tarif intermédiaire certainement...)

- **Réflexion sur un groupement d'achat de granulés et de fuel:**

- Monsieur le Maire indique que la commission travaux et environnement sera chargée d'étudier dans les prochaines semaines un groupement d'achat en matière d'achat de fuel et de granulés en commun afin de faire bénéficier les habitants d'une meilleure offre de prix d'achat à la population.

- **L'ordre du jour étant épuisé et aucune question diverse des membres du conseil n'étant intervenue, la séance est levée à 22 heures 30**

Conseillers Municipaux	Présents /Absents	Signature
Philippe DELAPORTE	Présent	
Véronique VINOT	Présent	
Alain DEMARY	Présent	
Christophe SECACHE	Présent	
David BERTRAND	Présent	

Christophe ESNAULT	Absent	Procuration
David DUMENIEL	Absent	Procuration
Maxime PRUVOST	Absent	Absent
Isabelle CUVIER	Présente	
Frédérique THIEBAULT	Absente	Absente
Sébastien GUIDEZ	Absent	Absent
Philippe LEGOIS	Présent	
Cédric SINGLE	Présent	
Laure LABOULAIS	Présente	

DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2022

1°) Convention Evia : Projet d'aménagement de la RD 86 à Lambercourt

Adopté à l'unanimité

2°) Vote des nouveaux statuts du syndicat mixte Baie de Somme

Adopté à l'unanimité

3°) Financement achat maison 13 rue des écoles

Adopté à l'unanimité

4°) Eclairage public nocturne à Miannay

Adopté à l'unanimité